

Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le samedi 30 mai 2020

La lecture liturgique n'a retenu que quelques courts extraits des derniers chapitres du livre des Actes des Apôtres. On peut le regretter ; les personnes qui ont eu la chance de voyager dans les lieux que mentionnent ces chapitres, lorsque Paul arrive en Italie en particulier, reverront ces lieux et ce qu'ils évoquent des premiers temps du christianisme. *Nous avons abordé à Syracuse et nous y sommes restés trois jours. Après avoir levé l'ancre, nous avons atteint Reggio. Le lendemain, est survenu un vent du sud, et en deux jours nous sommes arrivés à Pouzzoles. Nous y avons trouvé des frères qui nous ont invités à passer sept jours chez eux. Voici comment nous sommes arrivés à Rome. De la ville, les frères, qui avaient entendu parler de nous, sont venus à notre rencontre jusqu'au lieu-dit Forum-d'Appius et à celui des Trois-Tavernes. En les voyant, Paul a rendu grâce à Dieu et repris courage.* Actes 28, 12-15.

A Rome, Paul va demeurer deux ans, dans l'attente de comparaître devant l'Empereur. Il bénéficie d'un régime de semi-liberté. Il est accueilli par la communauté juive de Rome. Les historiens supposent qu'il résida dans le quartier qu'habitaient la plupart d'entre eux, le Transtevere, autrement dit, au-delà du Tibre. Là, il est sollicité pour dire ce qui a motivé les querelles qui l'ont conduit là où il en est. *« Pour notre part, nous n'avons pas reçu à ton sujet de lettre en provenance de Judée, et aucun frère venu ici n'a rapporté ou dit du mal de toi. Nous souhaitons pourtant apprendre de toi ce que tu penses, car nous avons été informés que votre groupe est contesté partout. »* Actes 28, 21-22.

La vie de Paul à Rome est fidèle à ce qu'elle a toujours été : il ne connaît que Jésus Christ et son but n'est que de l'annoncer. *Paul demeura deux années entières dans le logement qu'il avait loué ; il accueillait tous ceux qui venaient chez lui ; il annonçait le règne de Dieu et il enseignait ce qui concerne le Seigneur Jésus Christ avec une entière assurance et sans obstacle.* Actes 20, 30-31. Il semble que la communauté juive de Rome n'ait donc pas encore eu connaissance de la foi en Jésus Christ, elle en a simplement entendu parler. Paul est alors présenté comme le premier des Apôtres à s'y rendre et à témoigner de Jésus ; Pierre n'y viendra qu'ensuite. C'est donc avec raison que l'évêque de Rome, le pape, est présenté comme le successeur de Pierre et de Paul. Il succède à Pierre dans son ministère de communion, il succède à Paul dans la mission apostolique.

Ces deux versets sont ceux qui concluent le livre des Actes, rien n'est dit de la sentence qui frappera Paul ni de son exécution. Par ce choix, l'auteur du livre, saint Luc, signifie où il place son instance, sur l'apostolat, sur l'annonce. Saint Paul ne vit que pour cela.

Ce charisme, car c'en est un, est un don de Dieu et non un trait de personnalité que l'on pourrait acquérir d'une manière ou d'une autre, il doit avant tout caractériser les évêques ; ils sont les successeurs des apôtres, leur vie le manifeste et le permet : célibat, itinérance, liberté par rapport aux liens locaux, familiaux, etc. tout ce qui permet d'être libres pour la mission.

Parmi les prêtres, ce charisme n'est pas également partagé, sans doute ne doit-il pas l'être – on a vu ce qu'il en est des « Anciens » dans les chapitres précédents des Actes. Il y a en effet des prêtres apostoliques, itinérants ; d'autres sont davantage liés à un lieu, une famille, etc. Croire que tous les prêtres auraient le charisme de l'apostolat, c'est attendre de certains ce qu'ils ne donneront jamais, c'est risquer de ne pas recevoir les autres charismes dont ils peuvent être porteurs, c'est faire peser sur eux des attentes qui les fragilisent.

Efforçons-nous ne percevoir les charismes des uns et des autres et de nous en réjouir, ils sont tous des dons de Dieu, pour le bien de tous.